

Qu'est-ce qu'un véhicule électrique personnel (VEP)?

Un VEP est un petit véhicule à propulsion électrique conçu pour les déplacements personnels. Il peut s'agir d'un scooter électrique, d'une planche à roulettes électrique, d'un monocycle électrique ou d'un appareil similaire.

Pourquoi des règles sont-elles introduites pour les VEP?

Les VEP deviennent de plus en plus répandus au Manitoba. Les nouvelles règles préciseront où ils peuvent être utilisés et quelles règles s'y appliquent, ce qui renforcera la sécurité pour tous les usagers et usagères.

Quel âge faut-il avoir pour conduire un VEP?

L'âge minimal requis pour utiliser la plupart des VEP, comme les scooters électriques, est de 16 ans.

Dois-je porter un casque?

Oui. Le port du casque est obligatoire à bord de tous les VEP.

Dois-je avoir un permis de conduire?

Non. Un permis de conduire n'est pas requis pour utiliser un VEP.

Ai-je besoin d'une immatriculation, d'une plaque d'immatriculation ou d'une assurance?

Non. Les VEP n'ont pas besoin d'une immatriculation, d'une plaque d'immatriculation ni d'une assurance. Comme les vélos et les vélos électriques, ils sont exemptés de ces exigences.

Où puis-je circuler avec un VEP?

Les VEP peuvent généralement être utilisés aux mêmes endroits que les vélos, sauf si des panneaux ou des règles locales indiquent le contraire. À l'exception des vélos électriques, les VEP ne peuvent circuler que sur les routes où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins et sur les sentiers polyvalents.

Puis-je circuler sur le trottoir?

En règle générale, non. Les VEP sont interdits sur les trottoirs, sauf si des panneaux les permettent expressément. Certaines municipalités pourraient en autoriser l'usage dans des zones déterminées.

Quelle est la vitesse maximale permise?

La vitesse maximale d'un VEP est de 25 km/h.

Puis-je transporter d'autres personnes?

Seulement si le VEP est conçu pour le faire. La plupart des VEP, comme les scooters électriques et les planches à roulettes électriques, sont conçus pour une seule personne.

Quelles règles s'appliquent aux VEP?

Les VEP sont soumis aux mêmes règles de la circulation de base que les autres véhicules. Autrement dit, il faut respecter les panneaux de signalisation et les feux de circulation, adopter une conduite prudente et ne jamais conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. Il est également obligatoire de porter un casque, de s'abstenir d'envoyer des messages textes pendant la conduite et de respecter la limite de vitesse de 25 km/h.

Puis-je utiliser un téléphone cellulaire en conduisant un VEP?

Non. Il est interdit d'utiliser un appareil électronique portatif en conduisant un VEP, ce qui comprend l'envoi de textos ou de courriels et l'utilisation du téléphone sans le mode mains libres.

Puis-je conduire un VEP la nuit?

Oui. Il faut toutefois que le VEP soit équipé des phares et des réflecteurs requis pour que les autres usagers et usagères puissent le voir.

Puis-je circuler à côté d'un autre VEP?

Non. Il est obligatoire de circuler sur une seule file, sauf pour dépasser une autre personne si la manœuvre peut se faire en toute sécurité.

Qu'en est-il des jouets porteurs électriques pour enfants?

Les nouvelles règles ne visent pas les jouets porteurs électriques ni les autres jouets à faible puissance conçus pour les jeunes enfants.

Qui veille au respect des règles?

La police et les autres agents et agentes de la paix peuvent intercepter les VEP et faire appliquer les règles.

La police peut-elle inspecter mon VEP?

Oui. La police et les agents et agentes de la paix peuvent intercepter et inspecter un VEP ainsi que son équipement de sécurité pour vérifier la conformité aux règles.

Y aura-t-il des amendes pour les personnes qui enfreignent les règles?

La Province est en train d'établir des amendes pour les infractions aux nouvelles règles applicables aux VEP.

Les municipalités peuvent-elles établir leurs propres règles?

Oui. Les municipalités peuvent adopter des règles supplémentaires quant aux endroits où les VEP sont permis.

Quand les nouvelles règles entreront-elles en vigueur?

Les nouvelles règles entreront en vigueur en 2027.